

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 26 JANVIER 2009

Délibérations n°001 à 007/2009

Date de convocation : 16/01/2009

Date d'affichage : 27/01/2009

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mil neuf, le vingt six janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR.

ABSENTS : Madame DELAMARCHE Michèle et Monsieur VUILLEMOT Gaston.

PROCURATION : Monsieur VUILLEMOT Gaston donne procuration à Monsieur POLIEN Jean-Jacques.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ ANCV : PASSATION D'UNE CONVENTION (Délibération n°001/2009) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les services périscolaires « Centre Aéré » et « Centre du Mercredi » sont fragilisés par une fréquentation très fluctuante.

Pour aider au mieux les familles à utiliser ces services, la Commune de Pusey peut passer une convention avec l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) pour encaisser les « Chèques Vacances ».

Le coût de ce service est de 1% de la valeur des chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame le 1^{er} Adjoint au Maire à passer une convention avec l'ANCV pour le système de règlement « Chèque Vacances » valable pour les services « Centre Aéré » et « Centre du Mercredi ».

2/ BAUX RURAUX : RESILIATION D'UN BAIL DE LOCATION PRECAIRE (Délibération n°002/2009) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier de Monsieur NIVOIT Marcel, agriculteur à Pusy-Epenoux, demandant la résiliation de son bail de location précaire – avec effet au 31/12/2008 – pour les terrains cadastrés ZI 19p, ZI 20p et ZH 2p d'une superficie totale de 6 ha 53 a 19 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la résiliation du bail de location précaire de Monsieur NIVOIT Marcel avec effet au 31/12/2008 pour les terrains ci-dessus décrits.

3/ BAUX RURAUX : AUTORISATION SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION PRECAIRE (Délibération n°003/2009) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur BONNET Joël se porterait locataire des terrains laissés vacants par Monsieur NIVOIT Marcel.

Les références de ces terrains sont les suivantes :

ZH 02	superficie	3ha76a27ca
ZI 19	superficie	2ha86a79ca
ZI 20b	superficie	0ha22a15ca
TOTAL :		6ha85a21ca

Il est ainsi proposé de louer ces terrains à compter du 01/01/2009 et de les classer en 4° catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, assisté de Monsieur Patrick REYNOUD, responsable de la commission « Bois, Agriculture », à signer un bail de location précaire de 1 an avec Monsieur BONNET Joël, à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les terrains ci-dessus décrits.

4/ LOGEMENT COMMUNAL : TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR UN LOCATAIRE (Délibération n°004/2009) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un logement communal situé au 106 Rue Gustave s'est libéré fin 2008.

L'état des lieux a été jugé satisfaisant dans la mesure où cet appartement est très ancien et qu'aucun travaux n'a été entrepris pendant une longue période.

Il a été donc nécessaire de procéder à des travaux de rafraîchissement du logement. En raison de la nouvelle date de location du logement, le nouveau locataire a entrepris des travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE un mois de loyer gratuit au nouveau locataire du fait des travaux entrepris par ce dernier.

5/ CCAV : APPROBATION MODIFICATION DU CHAMP DE COMPETENCES (Délibération n°005/2009) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée de la délibération n°23 du 10/12/2008 modifiant le champ de compétences de la CCAV.

Il est demandé aux communes membres de se positionner quant à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du champ de compétences de la CCAV telle que transcrite dans la délibération n°23 du 10/12/2008 de la CCAV.

6/ EUROSERUM : AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES (Délibération n°006/2009) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'enquête publique organisée pour EUROSERUM pour l'extension du périmètre d'épandage des boues, le Conseil Municipal de Pusey doit se prononcer.

Il est rappelé que le Conseil Municipal de Pusey s'était prononcé – par délibération n°084/2004 en date du 03 septembre 2004 – sur le programme initial de façon défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REJETTE l'extension du périmètre d'épandage des boues dans le cadre de l'enquête publique EUROSERUM.

7/ ZONES HUMIDES : RESTITUTION DE TERRAINS COMMUNAUX, TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION (Délibération n°007/2009) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone « OASIS 3 », il convient de trouver des mesures compensatoires aux zones humides qui concernent l'emprise du projet.

Il est donc proposé de restituer en zone humide les terrains suivants appartenants à la Commune de Pusey :

Territoire	Lieudit	Section	Parcelle	Superficie
Pusey	La Grande Patesse	ZD	19	2ha86a79ca
Pusey	Sur La Louvière	ZH	2	3ha76a27ca

Il sera nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement, dans le but de rehausser le niveau phréatique. Ils consisteront en des merlons d'argile au nombre de 9 soit en moyenne 1 tous les 20 mètres à réaliser dans le fond des fossés qui drainent ces 2 parcelles et où s'écoulent les eaux d'une petite source qui alimente l'étang communal de la parcelle ZI n°20.

Pour les 2 parcelles concernées, l'exploitation agricole devra respecter les 3 points suivants :

- Seule conduite possible en herbage à l'exclusion de toute culture ;
- Fauchage tardif pour la première coupe à partir du 25 juillet, ceci pour permettre le développement d'une plus grande diversité des plantes hygrophiles et la nidification du râle des genêts avec arrivée à terme des couvées ;
- Limitation volontaire des intrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RESTITUE en zone humide dans le cadre des mesures compensatoires à l'aménagement de la zone commerciale « OASIS 3 » les terrains ci-dessus énumérés ;

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement comme ci-dessus décrit ;

DECIDE de faire respecter les conditions d'exploitation des terrains à l'exploitant ci-dessus décrit.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

• **Invitation repas « Buffalo Grill » :**

Le restaurant « Buffalo Grill » de Pusey invite l'ensemble du Conseil Municipal à un repas qui se déroulera le 26/01/2009 à 20 heures.

• **Melle BARJOU : Naissance Louane :**

Mademoiselle Émilie BARJOU a envoyé un faire-part de naissance pour sa petite Louane au Conseil Municipal de Pusey.

- **CCAV : Courrier SYTEVOM déchets balayage des rues :**

Le SYTEVOM informe que les déchets de balayage des rues ne doivent plus être entreposés dans les déchetteries mais dans les centres de classe 2.

La Commune de Pusey continuera à recycler ces déchets en les entreposant dans les chemins forestiers des bois communaux.

- **Courrier Fédération Départementale des Chasseurs :**

Par courrier en date du 22 décembre 2008, la Fédération Départementale de la Chasse informe Monsieur le Maire qu'elle n'a pas le pouvoir de faire appliquer la délibération n°088/2008 visant à réglementer les dates de battues dans les bois de la commune de Pusey.

- **Monsieur CASTELLETTI Allan : Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal rejette la demande de subvention. Faute d'explications précises, le Conseil Municipal estime qu'il s'agit d'une demande de subvention à titre privé et non associatif.

- **Remise du courrier : Devis de La Poste :**

La Poste propose un service de dépose de courrier pour 1.050,00 €uros HT/an.

Le passage du courrier s'effectuerait entre 8 H 00 et 09 H 30 (sauf le samedi).

Le Conseil Municipal rejette cette offre.

- **Union Pastorale « Notre Dame de la Motte » : Chauffage Église :**

L'Union Pastorale « Notre Dame de la Motte » félicite le Conseil Municipal de Pusey pour les travaux de chauffage entrepris dans l'église de Pusey.

- **Maires Ruraux de France : Adhésion 2009 :**

Le Conseil Municipal de Pusey refuse l'adhésion.

- **Nuisances sonores Monsieur HUGON :**

Monsieur le Préfet de la Haute-Saône et Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales demandent à Monsieur le Maire de faire respecter la tranquillité publique et plus particulièrement en matière de nuisances sonores, en vertu de ses pouvoirs de police.

Le Conseil Municipal de Pusey propose d'inviter Monsieur El Khadissi à un rendez-vous en Mairie pour lui soumettre l'idée de la pose d'une palissade devant ses bouches de chauffage.

- **Les Restos du Cœur : Demande de subvention :**

La demande sera examinée avec les demandes des associations communales pour voir l'opportunité du versement d'une subvention (reliquat éventuel de crédits budgétaires).

- **Association Communale de Pêche de Pusey : Extension adhérents à Charmoille et Pusy-Epenoux :**

Monsieur le Président de l'Association Communale de Pêche de Pusey sollicite Monsieur le Maire pour autoriser l'accès à l'étang communal aux habitants de Charmoille et de Pusy-Epenoux, sachant que ce dernier est réservé jusqu'à présent exclusivement aux habitants de Pusey.

Le Conseil Municipal de Pusey prend les positions suivantes :

- Refus pour l'instant aux habitants de Pusy-Epenoux du fait que leur commune bénéficie déjà d'un étang communal;

- Accepte l'accès aux habitants de Charmoille du fait que la source qui alimente l'étang communal de Pusey vient de Charmoille. Néanmoins, il est demandé à ce que les tarifs soient différents pour les habitants de Charmoille.

D'autre part, Monsieur le Président de l'Association Communale de Pêche de Pusey rappelle qu'il avait sollicité le Conseil Municipal de Pusey pour l'achat de 2 tables « pique-nique » au titre des subventions 2008. Une subvention de 500,00 €uros avait été accordée.

Le Conseil Municipal de Pusey décide d'acheter les 2 tables « pique-nique » pour l'aménagement de l'étang communal.

- **SITA : État des versements :**

Monsieur le Maire retrace les versements effectués par conventions et le coût des emprunts contractés pour les travaux de lutte contre les inondations.

La convention SITA devait permettre d'assurer le financement de cette dette.

Aujourd'hui, vu l'activité de SITA, les versements sont supérieurs au remboursement de l'annuité de cette dette.

9/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Commission « Travaux – Finances » :**

Monsieur CLERC fait le point des dossiers :

↳ La salle informatique est bientôt terminée. Une première réunion devra avoir lieu le 31 janvier 2009.

↳ Les responsables de commissions communales ont remis leur copie de propositions budgétaires 2009. La Commission « Travaux - Finances » n'a écarté aucune proposition mais a défini des priorités dans les propositions.

- **Commission « Associations » :**

Les associations communales ont remis leurs dossiers.

Les demandes vont être étudiées.

- **Commission « Sport - Jeunesse » :**

Monsieur MANTION informe qu'une journée de découverte du hand-ball se déroulera les 11 et 12 avril 2009 pour les enfants de 8 à 12 ans sur le plateau sportif (prévoir un encart dans le prochain Bulletin d'Information).

- **Commission Municipal des Jeunes :**

Le blog du CMJ est créé.

La Commission « Sécurité » du CMJ va faire passer dans les cahiers de liaison des enfants de l'école, une note d'information concernant les problèmes de stationnement devant l'école de Pusey.

- **Chauffage Église :**

Il est demandé à ce que l'abonnement gaz soit résilié.

- **Projet Maison des Assistantes Maternelles :**

Un courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Saône avait été envoyé pour connaître sa position par apport à celle de la PMI.

A ce jour, Monsieur le Préfet n'a toujours pas répondu.

- **Présence Verte :**

Les retours par rapport au Bulletin d'Info de décembre 2008 sont intéressants.
Le CCAS devra étudier la façon de prendre en charge une partie de ces frais.

- **Transports urbains :**

Madame MOINOT et Monsieur CLERC doivent prochainement rencontrer Monsieur DEMESY de la CCAV pour finaliser les points d'arrêts et les horaires.

- **Candélabre accidenté :**

Un candélabre situé à l'intersection de la « Rue Gustave Courtois » et de la « Rue des Bleuets » penche de plus en plus.

Il est demandé à la SCICAE de faire le nécessaire.

- **Toiture de l'Église :**

Des tuiles se sont envolées lors des derniers coups de vents.

Monsieur CLERC va faire le nécessaire auprès des services techniques municipaux.

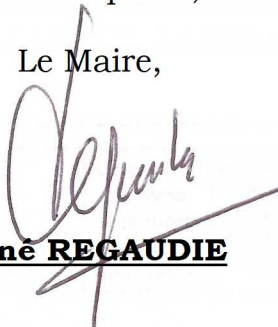
- **Visite d'installations :**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de Pusey – sur 2 samedis matin – d'aller visiter les installations suivantes :

- la Station d'Épuration Communautaire;
- le centre d'enfouissement technique de SITA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

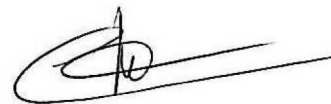
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT